

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 015-1986/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Sud Image - Approbation d'une convention.

DDEAIAG 10/4507/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises de l'image et du son destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales. Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

L'association Pôle Sud Image (nouvelle dénomination depuis janvier 2009 de Cinéma au Soleil), présidée par Paul Saadoun, président de 13 Production, société de production, rassemble ces professionnels, les fédère et les aide à se repérer dans le foisonnement des médias et des technologies numériques, identifier les réelles opportunités de marché, développer les contenus et les services innovants adaptés, anticiper les nouvelles stratégies commerciales et à renforcer les compétences et les savoir-faire.

Le paysage audiovisuel est entré, en 2009, dans une phase de profonde et rapide mutation qui repose sur des modifications technologiques majeures (numérique, haute définition, nouvelles méthodes de reportage, nouveaux canaux de diffusion). Dans un marché en diminution, Pôle Sud Image a mis en œuvre quatre opérations collectives de développement : développement des partenariats (service Cinéma et Antenne Media Grand Sud de la Région, organisations de tourisme, structures d'innovation, usages et développement durable...), présence dans de nombreux salons (salon de la fiction à Berlin en février, Forummedia et Orme à Marseille en mars, MIPTV à Cannes en mars et avril, Sunny Side of the Doc à La Rochelle en juin, MIFA à Annecy en juin, GamesCom à Cologne en août et Game Connection à Lyon en décembre), mise en œuvre de l'accord cadre Etat-Région-partenaires sociaux-branches professionnelles, pour l'emploi et la formation (droits d'auteurs et co-productions, nouveaux médias, développement et diffusion TV, production en Haute Définition, quinzaine de l'audiovisuel en mars avec Pôle Emploi), poursuite de l'opération Science et Image afin de développer la communication audiovisuelle scientifique (plate-forme de production et de diffusion, formations à la médiation scientifique).

Pour 2010, Pôle Sud Image, a choisi de concentrer ses efforts sur ses domaines clés : innovation, haute technicité, commercialisation et formation-emploi-responsabilité sociale-responsabilité environnementale. Les objectifs sont de rechercher à décloisonner les secteurs d'activités, à étendre la promotion et la communication vers l'international (MIFA de Cannes, Game Convention de Cologne, GDC de San Francisco, IBC d'Amsterdam, Book Film de Turin, Marché du Film de Berlin), renforcer les formations autour des métiers en développement (ateliers droit d'auteur et droit de la propriété intellectuelle, nouveaux médias et nouveaux formats, workshop anglais, EuroDoc à Marseille en septembre).

Les fonctions de l'association correspondent aux besoins d'animation, de mise en réseau et de services des entreprises au plan de la métropole marseillaise, et plus précisément aux enjeux de valorisation du Pôle Media Belle de Mai et d'une politique de l'innovation. Elle rassemble 91 entreprises (soit une augmentation de 11 entreprises depuis 2008) et emploie 5 permanents.

Le budget prévisionnel de Pôle Sud Image, pour 2010, s'élève à 356.150 euros. Il est en diminution de 29,22 % par rapport à 2009 (503.145 euros de budget prévisionnel en 2009). Cette réduction des dépenses est notamment due au recentrage sur les principaux axes de travail et à une réduction de la masse salariale.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges :	173.500 euros
Services extérieurs :	117.220 euros
Achats :	23.510 euros
Loyers et charges :	21.920 euros
Impôts et frais financiers :	20.000 euros

La masse salariale diminue de 51.032 euros (- 23 % due au départ de 2 cadres, remplacés), elle représente 48,72 % des dépenses (45 % en 2009). Les services extérieurs diminuent de 45 %.

Les recettes sollicitées sont :

Région Paca :	165.000 euros
Feder :	105.000 euros
Entreprises :	41.150 euros
Département 13 :	25.000 euros
MPM :	20.000 euros

La réduction des recettes porte sur le montant des subventions attendues de la Région et du Feder qui diminuent de 118.000 euros. Les entreprises représentent 11,55 % du total des recettes.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, à l'animation de l'association Pôle Sud Image, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros (maintien de la subvention par rapport à 2009) dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,

- Que la proposition de l'association Pôle Sud Image qui regroupe 91 entreprises, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Pôle Sud Image sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20.000 euros, à l'association Pôle Sud Image.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence et l'association Pôle Sud Image.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI